



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le douze mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Dozulé en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : MM. J. MERCIER, Ph. POIRIER, M. TESNIERE, Mme S. GAUGAIN, MM. J.-P. LEFRANC, F. OLIVAIN, Mmes Ch. LENEVEU, I. GUERIN, MM. Ph. JEAN, R. HARANG, N. JOSEPH, Cl. BELLANGER, Mme R. DAVID, MM. M. RENOU, S. MARIE, B. VACQUEREL, A. LOCKHART, F. VAN DEN BUSSCHE, Chr. MARIÉ, Mmes G. MEVEL-RHUT et B. CHAUVIN, MM. G. LAMOTTE, J. RIDEL, Mmes N. CHRETIEN, M. VOLLAIS, N. GAUDIN, MM. M. LETIRAND, D. CAGNIARD, F. LANGEVIN, F. LEBRUN, Mme V. ATHENOUX, MM. A. FONTAINE, A. ASMANT, R. FONTAINE, M. PLESSIS, R. JOURNET, T. CAMBON, Mme J. BOUTTELEGIER, M. Cl. LOUIS, Mme M ; HUMBERT.

Absents excusés : MM. Th. De VANSSAY, MM. J.-Fr. WANTZ (a donné pouvoirs à M. J. MERCIER), P. GERMAIN, J.-L. BOULANGER, A. LOCRET, M. KECHICHIAN, G. DESMEULLES.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard LAMOTTE.

Invité : Monsieur LE GUEN, Trésorier communautaire

*Date de convocation du conseil : 4 mars 2009*

*Compte rendu affiché le 16 mars 2009*

### Ordre du jour :

- 1- Comptes administratifs 2008
- 2- Comptes de gestion 2008
- 3- Affectation du résultat 2008
- 4- Budget primitif 2009
- 5- Vote des taux d'imposition 2009
- 6- Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2009
- 7- Tarifs cantine et garderie
- 8- Tarifs bibliothèque et Espace Culturel
- 9- Avenants au marché de la reconstruction
- 10- Renouvellement du marché de gestion de la cantine scolaire
- 11- Informations diverses

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LE GUEN Receveur communautaire qui présente le compte administratif de chaque budget :

#### **Budget annexe - SPANC**

##### Fonctionnement :

Total des recettes : 81 535,00 €

Total des dépenses : 105 369,60 €

Résultat 2008 : -23 834,60 €

### **Budget annexe - Lotissement artisanal d'Annebault**

#### Fonctionnement :

Total des recettes : 307 641,32 €  
Total des dépenses : 351 702,78 €  
Résultat 2008 : -44 061,46 €

#### Investissement :

Total des recettes : 66 144,92 €  
Total des dépenses : 9 443,00 €  
Résultat 2008 : 56 701,92 €

### **Budget annexe - Ordures ménagères**

#### Fonctionnement :

Total des recettes : 549 178,20 €  
Total des dépenses : 430 404,51 €  
Résultat 2008 : 118 773,69 €

#### Investissement :

Total des recettes : 112 416,00 €  
Total des dépenses : 43 145,47 €  
Résultat 2008 : 69 270,53€

### **Budget annexe - scolaire**

#### Fonctionnement :

Total des recettes : 1 048 800,41 €  
Total des dépenses : 1 120 230,00 €  
Résultat 2008 : -71 429,59 €

#### Investissement :

Total des recettes : 1 177 608,54 €  
Total des dépenses : 645 544,18 €  
Résultat 2008 : 532 064,36 €

### **Budget général**

#### Fonctionnement :

Total des recettes : 1 132 301,85 €  
Total des dépenses : 843 695,87 €  
Résultat 2008 : 288 605,98 €

#### Investissement :

Total des recettes : 49 190,01 €  
Total des dépenses : 21 097,88 €  
Résultat 2008 : 28 092,13 €

En l'absence de Monsieur MERCIER, sous la présidence de Monsieur LOCKHART, doyen de l'assemblée, le compte administratif 2008 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE DE GESTION 2008**

Le Conseil Communautaire :

- après s'être fait présenter le budget primitif 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- après examen des titres définitifs de créances à recouvrer, des mandatements, des bordereaux de titres et de mandats, du compte de gestion dressé par Monsieur LE GUEN Trésorier, Receveur de la Communauté de Communes, accompagné des états de développement des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à payer et des restes à recouvrer,
- après s'être assuré que le Receveur de la Communauté a bien repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, tous les titres de recette émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer en comptabilité,

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur LE GUEN Receveur communautaire, n'appelle ni observation, ni réserve.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2008**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, d'affecter les résultats 2008 de la façon suivante :

### **Budget annexe - SPANC**

#### Résultats de clôture (hors restes à réaliser)

Section	Résultat de clôture 2007	Participation affectée à l'investissement	Solde d'exécution 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement				
Fonctionnement	29 258,40		-23 834,60	5 423,40

Le résultat de fonctionnement est affecté au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

### **Budget annexe - ZAC Lotissement artisanal d'Annebault**

#### **Résultats de clôture (hors restes à réaliser)**

Section	Résultat de clôture 2007	Participation affectée à l'investissement	Solde d'exécution 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 15 374,92		56 701,92	41 327,00
Fonctionnement	66 531,76		-44 061,46	22 470,30

**Résultat de clôture 2008 avec restes à réaliser (RAR) :** Aucun reste à réaliser n'est constaté.

Le résultat de fonctionnement est affecté au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Le résultat d'investissement est affecté au compte 001 - Résultat d'investissement reporté.

### **Budget annexe - Ordures ménagères**

#### **Résultats de clôture (hors restes à réaliser)**

Section	Résultat de clôture 2007	Participation affectée à l'investissement	Solde d'exécution 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	13 477,83		69 270,53	82 748,36
Fonctionnement	39 683,99		118 773,69	158 457,68

**Résultat de clôture 2008 avec restes à réaliser (RAR) :** Aucun reste à réaliser n'est constaté.

Le résultat de fonctionnement est affecté au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Le résultat d'investissement est affecté au compte 001 - Résultat d'investissement reporté.

### **Budget annexe - scolaire**

#### **Résultats de clôture (hors restes à réaliser)**

Section	Résultat de clôture 2007	Participation affectée à l'investissement	Solde d'exécution 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 535 412,82		532 064,36	- 3 348,46
Fonctionnement	58 533,38		-71 429,59	-12 896,21

**Résultat de clôture 2008 avec restes à réaliser (RAR) :**

Résultat d'investissement	:	-3 348,46
RAR dépenses	:	-1 150 643,00
RAR recettes	:	+866 537,00

Le résultat de fonctionnement est affecté au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Le résultat d'investissement est affecté au compte 001 - Résultat d'investissement reporté.

### **Budget général**

#### **Résultats de clôture (hors restes à réaliser)**

Section	Résultat de clôture 2007	Participation affectée à l'investissement	Solde d'exécution 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 15 194,96		28 092,13	12 897,17
Fonctionnement	387 366,46		288 605,98	675 972,44

**Résultat de clôture 2008 avec restes à réaliser (RAR) :**

Résultat d'investissement	:	12 897,17
RAR dépenses	:	80 200,00
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	:	67 302,83

Le résultat de fonctionnement sera affecté aux comptes :

- 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 67 302,83
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté: 608 669,61

### **BUDGET PRIMITIF 2009**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LE GUEN Receveur Communautaire qui donne lecture du projet de budget primitif 2009 examiné par les Commissions ad hoc et par la Commission des finances.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

#### **Budget SPANC :**

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 22 923 €  
Adopté à l'unanimité.

#### **Budget lotissement artisanal d'Annebault**

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 575 349 €  
Section d'investissement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 300 933 €  
Adopté à l'unanimité.

#### **Budget ordures ménagères :**

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 735 885 €  
Section d'investissement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 143 078 €  
Adopté à l'unanimité.

#### **Budget scolaire :**

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 1 700 302 €  
Section d'investissement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 1 936 072 €  
Adopté à l'unanimité.

#### **Budget général :**

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 1 770 174 €  
Section d'investissement : le budget s'équilibre en dépenses comme en recettes à 197 999 €  
Adopté à l'unanimité.

Monsieur LOUIS fait état de la dégradation de certaines pancartes indicatives des chemins. Le renouvellement de ces pancartes sera étudié par la commission ad hoc.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009**

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avis favorable de la commission des Finances, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité un maintien des taux d'imposition de l'année 2008 :

- |   |   |         |
|---|---|---------|
| - Taxe d'habitation                           | : | 4,90 %  |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties     | : | 10,25 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : | 10,79 % |
| - Taxe professionnelle                        | : | 5,35 %  |
| - Taxe professionnelle de zone                | : | 9,78 %  |

### **VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2008**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, dans sa séance du 25 juin 2008, a décidé de fixer à 4 le nombre de zones. Monsieur MERCIER propose de conserver les taux 2008, qui ont été approuvés par les commissions Ordures ménagères et Finances :

Zone 1	: 19,18 %	Zone 3	: 15,89%
Zone 2	: 14,56 %	Zone 4	: 17,50%

En ce qui concerne le Parc régional de loisirs de Dozulé, Monsieur TESNIERE rappelle que celui-ci devant être prochainement inclus au cadastre il sera intégré à l'une des quatre zones de TEOM. Pour cette année il est proposé aux conseillers de maintenir les tarifs de 2008 :

Collecte : 127 € par heure de collecte

Traitement : 114 € par tonne collectée

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux proposés et les tarifs appliqués au Parc régional de loisirs.

### **TARIFS CANTINE ET GARDERIE**

Monsieur POIRIER informe l'Assemblée que la commission Scolaire, dans sa réunion du 2 mars 2009 propose de modifier les tarifs de cantine et de garderie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. COPADOZ, sur l'année 2008, a pris à sa charge sur le coût des repas et heures de garderie 56 648 euros (soit environ 1 euro sur chaque repas). Les tarifs suivants, approuvés également par la commission Finances, sont proposés :

Pour les tarifs de cantine :

	<b>ANCIENS TARIFS</b>	<b>TARIFS A COMPTER DU 01/04/2009</b>
École maternelle	2,90 €	2,95 €
École primaire	3,15 €	3,20 €
Adultes	5,00 €	5,10 €

1,80 € par enfant à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la famille prenant ses repas à la cantine de Copadoz, et uniquement pour les familles non imposables. Une copie de l'avis de non imposition sera demandée aux familles concernées.

Le repas des professeurs des écoles et du personnel de COPADOZ assurant la surveillance de la cantine restera gratuit.

Pour les tarifs de garderie :

	<b>ANCIENS TARIFS</b>	<b>TARIFS A COMPTER DU 01/04/2009</b>
École maternelle soir/matin	1,60 €	1,65 €
École primaire matin	1,60 €	1,65 €
École primaire soir	2,45 €	2,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

### **AVENANTS DANS LE MARCHE DE RECONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur POIRIER Vice-Président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code des Marchés Publics
- Vu la délibération du 27 septembre 2006, dans laquelle le Conseil communautaire a donné son accord pour lancer un appel d'offres en vue de la reconstruction de l'école primaire unité A ancien bâtiment située à Dozulé
- Vu la publication de l'appel d'offres en date du 8 janvier 2008
- Vu les décisions de la commission d'appel d'offres réunie les 13 et 29 février 2008 et le 5 mars 2009.

Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen

10, Place du Monument – B.P. 30 – 14430 DOZULE – Tél : 02 31 86 86 10 – Fax : 02 31 86 86 11

e-mail : [copadoz@wanadoo.fr](mailto:copadoz@wanadoo.fr) - Site Internet : <http://www.copadoz.fr>

informe l'Assemblée que des travaux supplémentaires au marché sont nécessaires :

-après dépiquetage des murs (escaliers et linteaux de fenêtres à remplacer)

-suite aux manquements du maître d'œuvre (oubli du plancher porteur sous combles) ;

Ces travaux supplémentaires nécessitent donc la signature de trois avenants et de deux marchés complémentaires :

Avenant 1 : lot 2 charpente, entreprise Leluan, modification du solivage, 4 800,42 € TTC

Avenant 2 : lot 1 gros œuvre, entreprise Quélin, arrière linteaux, 6 495,88 € TTC

Avenant 3 : lot 6 menuiseries intérieurs, entreprise Haret Deco, escaliers, 14 263,23 € TTC

Marché complémentaire charpente (Leluan), renforts entrants de fermes, 6 302.60 € TTC

Marché complémentaire charpente (Leluan), solivage, 4 987.61 € TTC.

Le coût de ces travaux est pris en charge totalement par l'assureur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président chargé du dossier à signer les avenants et marchés complémentaires au marché de travaux de la reconstruction avec les entreprises concernées et pour les montants retenus par la commission d'appel d'offres.

## **RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur POIRIER, Vice-Président en charge des Affaires Scolaires, rappelle aux membres du Conseil que la cantine scolaire est gérée depuis le 10 août 2006 par l'entreprise Breiz restauration. Même si cette entreprise donne entière satisfaction, le marché conclu pour une période de trois ans arrive à échéance cette année et doit être renouvelé conformément aux règles des marchés publics.

Monsieur POIRIER propose que le prochain marché (un marché complexe et coûteux qui doit se conformer aux procédures européennes) soit conclu pour cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de relancer un nouvel appel d'offre pour attribuer la gestion de la cantine scolaire pour cinq ans et autorise le Président ou le Vice-Président chargé du dossier à entreprendre toutes les démarches nécessaires en ce sens.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur MERCIER explique aux conseillers qu'une brochure est transmise à chaque mairie sur le programme Leader 2009-2013 proposé par Pays d'Auge Expansion dont la priorité est la maîtrise de l'énergie. Des projets communaux dans ce domaine peuvent être soutenus. Les mairies peuvent contacter Monsieur MIOSSEC, PAE Lisieux, 02.31.14.10.83.

En ce qui concerne les chemins de randonnées : les mairies ont été sollicitées par courrier pour transmettre à COPADOZ les tracés des nouveaux chemins bouclants pour lesquels elles souhaiteraient une édition de fiche et une prise en charge par COPADOZ du balisage et de l'entretien (le chemin doit être ouvert par la commune). Il est demandé aux maires de répondre assez rapidement puisque la commande aux entreprises qui interviennent sur les chemins doit être passée très prochainement.

Monsieur MERCIER informe l'assemblée que la commission Accessibilité Handicapés constituée de conseillers communautaires, de représentants des commerçants, de la maison de retraite, de l'APAEI et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Dozulé se réunira pour la première fois le jeudi 19 mars à 20h00 en présence de Monsieur JOUBERT, correspondant territorial de la DDEA du Calvados.

Plusieurs participants ont exprimé leurs inquiétudes quant au devenir et à la compensation promise de la taxe professionnelle qui représente pour COPADOZ cette année 207 901 € (soit 25 % des revenus des quatre taxes).

Séance levée à 22h00.

Le secrétaire, Gérard LAMOTTE

*Documents transmis aux conseillers : Compte administratif 2008, Résultats 2008, Budget primitif 2009.*

Documents transmis aux maires ou à leurs représentants : dépliant sur le programme Laeder + de PAE expansion 2009-2013 ;  
Courrier de l'association Les Auxiliaires des Aveugles.